

S.B Diagnostics

PROPRIETAIRE :
Mr et Mme DE PUTRON
Le Barran
32440 CASTELNAU D'AUZAN

Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 22/11/2022
Page : 1/1

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES VENTE

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.



Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.



Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Lors de la présente mission, 413 unités de diagnostic ont été contrôlées. Les unités de diagnostic sont classées en fonction de la concentration en plomb mesurée et de la nature des dégradations, conformément au tableau ci-après.

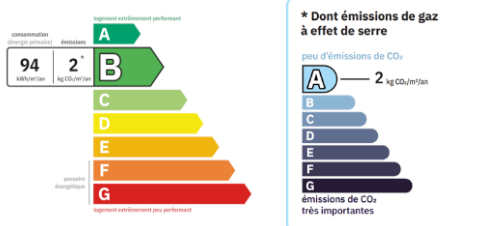
Concentration en Plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3



D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

Consommation conventionnelle : B : 94 kWh EP/m2.an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : A : 2 kg CO2/m2.an



Certificat électricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt)

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 1 sur 1

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2232E2775102Z
établi le : 14/11/2022
valable jusqu'au : 13/11/2032

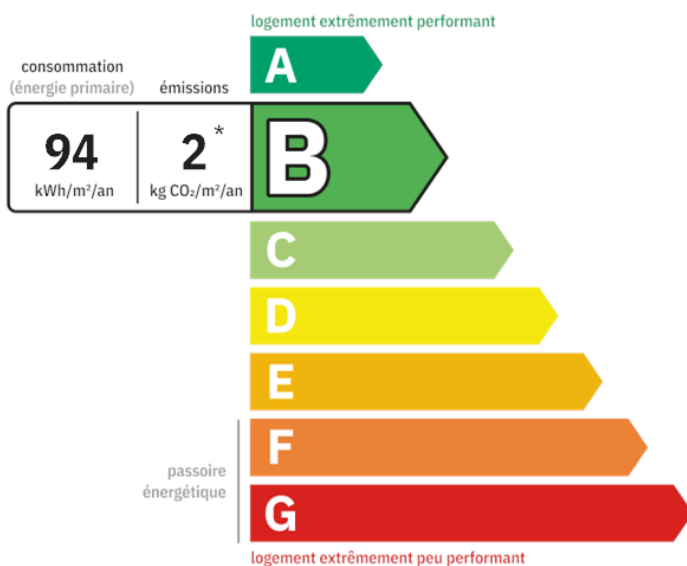
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN**
Etage : **O_Etag** Porte :
type de bien : Maison avec dépendance année de construction : Avant 1949
surface habitable : **458.25m²**

propriétaire : DE PUTRON
adresse : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN

Performance énergétique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂

A — 2 kg CO₂/m²/an



émissions de CO₂ très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 916 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 4746 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **1680€** et **2320€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

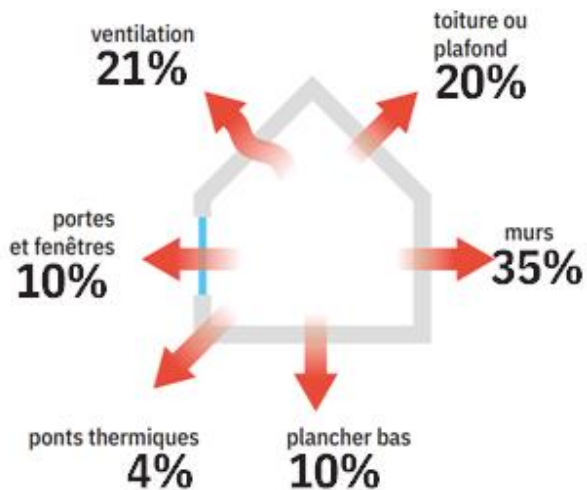
voir p.3

Informations diagnostiqueur

S.B Diagnostics
Chemin de la Tuilerie,
32290 AIGNAN
diagnostiqueur : Braud Sébastien

tel : 06 79 30 39 52
email : sb.diagnostics@orange.fr
n° de certification : N°709 VALIDITE
11/01/2029

Schéma des déperditions de chaleur



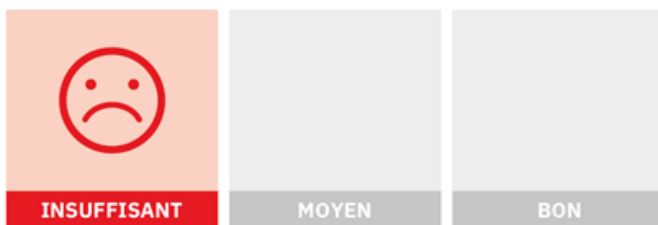
Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques










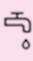










réseau de chaleur vertueux



géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 bois	29 075 (29 075 é.f.)	entre 790€ et 1080€	 46%
 chauffage	 électricité	2 391 (1 040 é.f.)	entre 150€ et 210€	 9%
 eau chaude sanitaire	 électricité	8 453 (3 675 é.f.)	entre 530€ et 730€	 32%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	0€	 0%
 éclairage	 électricité	2 080 (904 é.f.)	entre 130€ et 180€	 8%
 auxiliaire	 électricité	1 310 (569 é.f.)	entre 80€ et 120€	 5%
énergie totale pour les usages recensés :		43 308 kWh (35 263 kWh é.f.)	entre 1 680€ et 2 320€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -24% sur votre facture soit -264€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

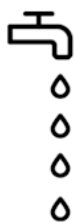
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 261ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement
(4-5 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ





107ℓ consommés en moins par jour,
c'est -31% sur votre facture soit -196€ par an

astuces






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Est, Sud, Ouest, Nord en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, non isolé Murs Nord en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur combles fortement ventilés, non isolé Murs Sud en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur combles fortement ventilés, avec isolation intérieure	insuffisante
 plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé Planchers de type inconnu donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafond bois sur solives bois donnant sur local chauffé (plancher intermédiaire) Plafond bois sur solives bois donnant sur paroi extérieure, Paroi extérieure	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois ou bois métal, simple vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm) Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB(système individuel)Poêle bûche installé avec label flamme verte (Année: 2012, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements - Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** Installation de chauffage seul classique(système individuel)Poêle bûche installé (Année: 2001, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2020, bouclé, de type accumulé (système individuel) Chauffe-eau électrique instantané installé en 2022, de type instantané (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



ventilation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans
Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



insert / poêle

Ramonage obligatoire par un professionnel → au moins 1 fois par an



éclairages

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance






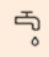
Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 38810 à 52520€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur	$R \geq 4.5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double-vitrage	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0.3$
 portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0.3$
 eau chaude sanitaire	Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 850 à 1150€

lot	description	performance recommandée
 ventilation	Installation d'une VMC DF individuelle avec échangeur	

Commentaires :

les 2 systèmes de chauffage ne chauffent qu'une partie de la maison, il serait nécessaire de faire installer un système supplémentaire pour assurer le chauffage dans la totalité des locaux.

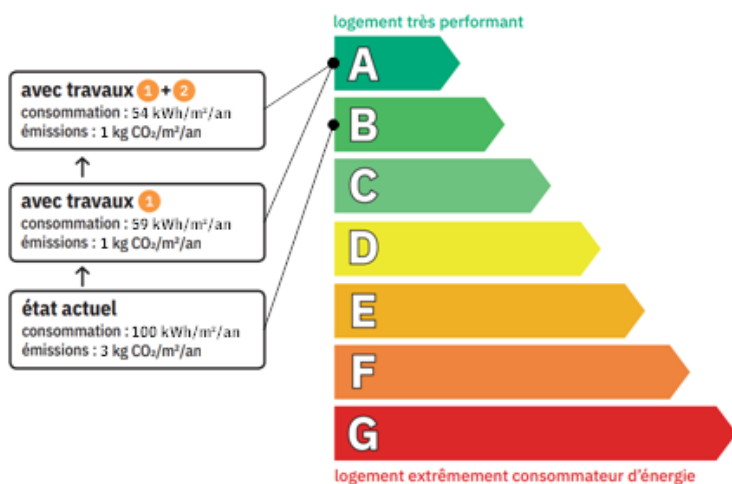
Faire appel un chauffagiste professionnel pour connaître les possibilités d'installation d'un système supplémentaire.

L'installation de volets aux fenêtres à l'étage serait un plus pour le confort thermique.

Faire isoler le plancher bas du grenier.

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

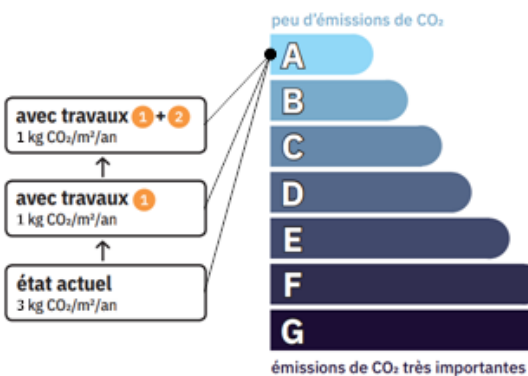
Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (d'ici 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
date de visite du bien : 14/11/2022
invariant fiscal du logement : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : E 102 / 103
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Les consommations réelles peuvent varier selon les habitudes d'utilisation des équipements et type d'équipement. Pour réaliser ce DPE la méthode utilisée est : Calcul de la Consommation Conventiionnelle des logements. Les différences entre les consommations estimées et les consommations réelles qui peuvent apparaître, peuvent être expliquées par l'usage du logement (voir explication en page 3 du DPE).

Les 2 systèmes de chauffage ne chauffent qu'une partie de l'habitation, l'installation d'un système de chauffage supplémentaire pour chauffer la totalité de la surface de la maison entraînera obligatoirement une consommation d'énergie supérieure à celle calculée dans ce DPE.

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	32440
altitude	🌐 données en ligne	150m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	📍 Observé / mesuré	458.25m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	3.60m

Fiche technique du logement (suite)

plancher bas 1	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	234.59
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	114.17
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	plancher bas 2	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
type		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher inconnu
isolation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	54.72
mitoyenneté		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
toiture / plafond 1	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	162.8
	surface opaque (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	162.8 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	b	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	1
	toiture / plafond 2	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
surface opaque (m ²)		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	172.3 (déduite de la surface des menuiseries)
type		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
type de toiture		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Combles perdus
isolation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
inertie		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère
type de local non chauffé		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
surface Aiu		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	44.54
isolation Aiu		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
surface Aue		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	461.53
isolation Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
b	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	1	
mur 1	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	5.88
	surface opaque (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	4.37 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	50
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde

Fiche technique du logement (suite)

mur 1 (suite)	orientation		Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	38.81
	surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	29.12 (déduite de la surface des menuiseries)
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 2	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50
	isolation		Observé/mesuré	Non
	inertie		Observé/mesuré	Lourde
	orientation		Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 3	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	9.76
	surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	5.84 (déduite de la surface des menuiseries)
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50
	isolation		Observé/mesuré	Non
	inertie		Observé/mesuré	Lourde
mur 4	orientation		Observé/mesuré	Est
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	33.98
	surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	26.98 (déduite de la surface des menuiseries)
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50
mur 5	isolation		Observé/mesuré	Non
	inertie		Observé/mesuré	Lourde
	orientation		Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	49.9
surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	46.21 (déduite de la surface des menuiseries)	
type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	

Fiche technique du logement (suite)

mur 6	surface totale (m ²)	🔍	Observé/mesuré	33.98
	surface opaque (m ²)	🔍	Observé/mesuré	25.51 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	50
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	🔍	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 7	surface totale (m ²)	🔍	Observé/mesuré	9.76
	surface opaque (m ²)	🔍	Observé/mesuré	6.57 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	50
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 8	surface totale (m ²)	🔍	Observé/mesuré
surface opaque (m ²)		🔍	Observé/mesuré	33.79 (déduite de la surface des menuiseries)
type		🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
épaisseur moyenne (cm)		🔍	Observé/mesuré	50
isolation		🔍	Observé/mesuré	Non
inertie		🔍	Observé/mesuré	Lourde
orientation		🔍	Observé/mesuré	Ouest
plancher bas associé		🔍	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
mitoyenneté		🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 9	surface totale (m ²)	🔍	Observé/mesuré	8.93
	surface opaque (m ²)	🔍	Observé/mesuré	7.23 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	50
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	🔍	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 10	surface totale (m ²)	🔍	Observé/mesuré	17.63
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu

Fiche technique du logement (suite)

mur 10 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	50	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Nord	
	plancher bas associé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
	type de local non chauffé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Cellier	
	surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20.11	
	isolation Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	116.88	
	isolation Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	9.65	
mur 11	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	50	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est	
	plancher bas associé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
	type de local non chauffé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Cellier	
	surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20.11	
	isolation Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	116.88	
	isolation Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
mur 12	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	7.15	
	surface opaque (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	5.71 (déduite de la surface des menuiseries)	
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	50	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Nord	
	plancher bas associé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	mur 13	surface totale (m ²)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	3.84
		type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
épaisseur moyenne (cm)		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	50	
isolation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
inertie		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Lourde	
orientation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est	
plancher bas associé		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	

Fiche technique du logement (suite)

mur 13 (suite)	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	5.4	
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50	
mur 14	isolation		Observé/mesuré	Non	
	inertie		Observé/mesuré	Lourde	
	orientation		Observé/mesuré	Nord	
	plancher bas associé		Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
mur 15	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	20.41	
	surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	18.96 (déduite de la surface des menuiseries)	
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
mur 16	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50	
	isolation		Observé/mesuré	Non	
	inertie		Observé/mesuré	Lourde	
	orientation		Observé/mesuré	Est	
mur 17	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	44.47	
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50	
	isolation		Observé/mesuré	Oui	
	type isolation		Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant		Observé/mesuré	20	
	inertie		Observé/mesuré	Lourde	
	orientation		Observé/mesuré	Sud	
	plancher haut associé		Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Plafond bois sur solives bois	
mur 18	type de local non chauffé		Observé/mesuré	Combles fortement ventilés	
	surface Aiu		Observé/mesuré	44.54	
	isolation Aiu		Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue		Observé/mesuré	461.53	
	isolation Aue		Observé/mesuré	Non	
	mur 19	surface totale (m ²)		Observé/mesuré	20.41
		surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	18.14 (déduite de la surface des menuiseries)
		type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50
		isolation		Observé/mesuré	Non
inertie			Observé/mesuré	Lourde	
orientation			Observé/mesuré	Ouest	

Fiche technique du logement (suite)

mur 17 (suite)	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m²)		Observé/mesuré	44.47	
	surface opaque (m²)		Observé/mesuré	42.37 (déduite de la surface des menuiseries)	
	type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50	
	isolation		Observé/mesuré	Non	
	inertie		Observé/mesuré	Lourde	
mur 18	orientation		Observé/mesuré	Nord	
	plancher haut associé		Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Plafond bois sur solives bois	
	type de local non chauffé		Observé/mesuré	Combles fortement ventilés	
	surface Aiu		Observé/mesuré	44.54	
	isolation Aiu		Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue		Observé/mesuré	461.53	
	isolation Aue		Observé/mesuré	Non	
	surface		Observé/mesuré	3.92	
	type		Observé/mesuré	bois	
	largeur du dormant		Observé/mesuré	5	
	localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour	
	porte 1	mur affilié		Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mitoyenneté			Observé/mesuré	Paroi extérieure	
surface			Observé/mesuré	3.19	
type			Observé/mesuré	bois	
largeur du dormant			Observé/mesuré	5	
localisation			Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant			Observé/mesuré	Sans retour	
mur affilié			Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
mitoyenneté			Observé/mesuré	Paroi extérieure	
porte 2		surface		Observé/mesuré	3.19
		type		Observé/mesuré	bois
		largeur du dormant		Observé/mesuré	5
		localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié		Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
fenêtres / baie 1	nombre		Observé/mesuré	1	
	surface		Observé/mesuré	1.51	
	type		Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant		Observé/mesuré	5	
	localisation		Observé/mesuré	En tunnel	
	retour isolant		Observé/mesuré	Avec retour	
	type de paroi		Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
	type de vitrage		Observé/mesuré	Simple vitrage	
	année vitrage		Observé/mesuré	Jusqu'à 2005	
	inclinaison		Observé/mesuré	Vertical	

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 1 (suite)	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⊙	Observé/mesuré	1
	surface	⊙	Observé/mesuré	3.43
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	fenêtres / baie 2	type de paroi	⊙	Observé/mesuré
type de vitrage		⊙	Observé/mesuré	Simple vitrage
année vitrage		⊙	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
inclinaison		⊙	Observé/mesuré	Vertical
type de volets		⊙	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
orientation		⊙	Observé/mesuré	Est
type de masques proches		⊙	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains		⊙	Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié		⊙	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur		⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure
nombre		⊙	Observé/mesuré	2
surface		⊙	Observé/mesuré	3.13
fenêtres / baie 3		type	⊙	Observé/mesuré
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure	

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 4	nombre	⊙	Observé/mesuré	2
	surface	⊙	Observé/mesuré	3.50
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
fenêtres / baie 5	nombre	⊙	Observé/mesuré	1
	surface	⊙	Observé/mesuré	2.67
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
fenêtres / baie 6	nombre	⊙	Observé/mesuré	1
	surface	⊙	Observé/mesuré	1.02
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Baies oscillantes

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 6 (suite)	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	4.90
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
fenêtres / baie 7	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	3.57
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
fenêtres / baie 8	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun

Fiche technique du logement (suite)

	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 9	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	3.31
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 10	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.71
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 11	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.70
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 11 (suite)	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.44
fenêtres / baie 12	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 13	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	0.47
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 13 (suite)	remplissage	🕒	Observé/mesuré	Argon
	orientation	🕒	Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	🕒	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🕒	Observé/mesuré	Mur 15 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🕒	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🕒	Observé/mesuré	2
	surface	🕒	Observé/mesuré	0.49
	type	🕒	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🕒	Observé/mesuré	5
	localisation	🕒	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🕒	Observé/mesuré	Avec retour
	fenêtres / baie 14	type de paroi	🕒	Observé/mesuré
type de vitrage		🕒	Observé/mesuré	Double vitrage
année vitrage		🕒	Observé/mesuré	A partir de 2006
inclinaison		🕒	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air		🕒	Observé/mesuré	16
remplissage		🕒	Observé/mesuré	Argon
orientation		🕒	Observé/mesuré	Est
type de masques proches		🕒	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains		🕒	Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié		🕒	Observé/mesuré	Mur 15 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur		🕒	Observé/mesuré	Paroi extérieure
nombre		🕒	Observé/mesuré	1
surface		🕒	Observé/mesuré	0.68
type	🕒	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant	🕒	Observé/mesuré	5	
localisation	🕒	Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant	🕒	Observé/mesuré	Avec retour	
type de paroi	🕒	Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	🕒	Observé/mesuré	Double vitrage	
année vitrage	🕒	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005	
inclinaison	🕒	Observé/mesuré	Vertical	
épaisseur lame d'air	🕒	Observé/mesuré	16	
remplissage	🕒	Observé/mesuré	Argon	
type de volets	🕒	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	
fenêtres / baie 15	orientation	🕒	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🕒	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒	Observé/mesuré	Aucun

Fiche technique du logement (suite)

	mur/plancher haut affilié	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 16	nombre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1
	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	0.54
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	5
	localisation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	A partir de 2006
	inclinaison	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
	remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Argon
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 17	nombre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1
	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.05
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	5
	localisation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
	donnant sur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 18	nombre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	2
	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.05
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 18 (suite)	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	5
	localisation	⊙	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⊙	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 18 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure
pont thermique 1	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	2.45
pont thermique 2	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	10.78
pont thermique 3	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	9.44
pont thermique 4	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	13.86
pont thermique 5	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	9.44
pont thermique 6	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	10.78
pont thermique 7	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 9 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	3.72
pont thermique 8	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 10 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	6.41
pont thermique 9	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	4.02
pont thermique 10	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	2.98
pont thermique 11	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	1.6
pont thermique 12	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher bas 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	2.25
pont thermique 13	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 16 / Plancher haut 2
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	13.6
pont thermique 14	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 18 / Plancher haut 2

Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 14 (suite)	Longueur	⊙	Observé/mesuré	13.6
pont thermique 15	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 3 / Porte 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	6.85
pont thermique 16	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 7 / Porte 2
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	6.35
pont thermique 17	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	5
pont thermique 18	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	7.7
pont thermique 19	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	15
pont thermique 20	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 4
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	15.6
pont thermique 21	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 5
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	6.7
pont thermique 22	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 6
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	4.1
pont thermique 23	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 7
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	8.4
pont thermique 24	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 8
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	7.9
pont thermique 25	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 9
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	7.6
pont thermique 26	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 10
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	5.6
pont thermique 27	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 11
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	5.4
pont thermique 28	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 12
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	4.8
pont thermique 29	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 15 / Fenêtre 13
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	2.5
pont thermique 30	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 15 / Fenêtre 14
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	6.2
pont thermique 31	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 15
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	3.4
pont thermique 32	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 16
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	3
pont thermique 33	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 17
	Longueur	⊙	Observé/mesuré	4.3
	type de liaison	⊙	Observé/mesuré	Mur 18 / Fenêtre 18

Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 34	Longueur	⊙	Observé/mesuré	8.8
	Type	⊙	Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
système de ventilation 1	façade exposées	⊙	Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	/		Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB
systèmes de chauffage / Installation 1	surface chauffée	⊙	Observé/mesuré	49.18
	générateur type	⊙	Observé/mesuré	Poêle bûche installé avec label flamme verte
	énergie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Bois bûche
	générateur année installation	⊙	Observé/mesuré	2012
	Pn saisi	✗	Valeur par défaut	14
	régulation installation type	/		Poêle charbon/bois/fioul/Gpl
	émetteur type	⊙	Observé/mesuré	Autres équipements
	émetteur année installation	/		2012
	distribution type	⊙	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	⊙	Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur	⊙	Observé/mesuré	Poêle bûche installé avec label flamme verte
	numéro d'intermittence	/		1
	émetteur	⊙	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	⊙	Observé/mesuré	Chauffage seul
nombre de niveau chauffé	⊙	Observé/mesuré	2	
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	/		Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB
	surface chauffée	⊙	Observé/mesuré	28.99
	générateur type	⊙	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	énergie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Electricité
	régulation installation type	/		Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur type	⊙	Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur année installation	/		1949
	distribution type	⊙	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	nom du générateur	⊙	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	numéro d'intermittence	/		1
	émetteur	⊙	Observé/mesuré	SdB électrique
	fonctionnement ecs	⊙	Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	⊙	Observé/mesuré	2
	systèmes de chauffage / Installation 2	type d'installation	/	
surface chauffée		⊙	Observé/mesuré	45.69
générateur type		⊙	Observé/mesuré	Poêle bûche installé
énergie utilisée		⊙	Observé/mesuré	Bois bûche
générateur année installation		✗	Valeur par défaut	2001
Pn saisi		✗	Valeur par défaut	11
régulation installation type		✗	Valeur par défaut	Poêle charbon/bois/fioul/Gpl

Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 2 (suite)	émetteur type	🔍	Observé/mesuré	Autres équipements
	émetteur année installation	✗	Valeur par défaut	2001
	distribution type	🔍	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	🔍	Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur	🔍	Observé/mesuré	Poêle bûche installé
	numéro d'intermittence	/		1
	émetteur	🔍	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	🔍	Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	🔍	Observé/mesuré	2
pilotage 1	numéro	/		1
	équipement	🔍	Observé/mesuré	Par pièce avec minimum de température
	chauffage type	🔍	Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	🔍	Observé/mesuré	Avec
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	système	🔍	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	🔍	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	🔍	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	🔍	Observé/mesuré	200
	energie	🔍	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	🔍	Observé/mesuré	2020
	bouclage réseau	🔍	Observé/mesuré	Bouclé
	type de production d'ecs	🔍	Observé/mesuré	accumulée
nombre de niveau	🔍	Observé/mesuré	2	
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 2	production type	🔍	Observé/mesuré	Chauffe-eau électrique instantané
	installation type	🔍	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	energie	🔍	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	🔍	Observé/mesuré	2022
	type de production d'ecs	🔍	Observé/mesuré	instantanée
nombre de niveau	🔍	Observé/mesuré	2	

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 22/11/2022
Page : 1/13



RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier :
DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date de création : 10/11/2022
Date de la visite : 14/11/2022
Heure d'arrivée : 09:00
Temps passé sur site : 04:15

B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN

Département : GERS

Bâtiment et escalier :

N° d'étage :

N° de lot(s), le cas échéant : NC

Date de construction : Avant 1949

Références cadastrales : E 102 / 103

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Pièges enterrés tout les 3 mètres autour de la maison

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Maison avec dépendance

Nbre de niveaux : 2

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 0

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : Inconnue

C - Désignation du client

Nom, prénom : M. et Mme DE PUTRON

Adresse : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'immeuble autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :

M. et Mme DE PUTRON

Adresse : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) : Le propriétaire.

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 2/13

D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : S.B Diagnostics

Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien

Adresse : Chemin de la Tuilerie - 32290 AIGNAN

N° SIRET : 83247908300012

Identification de sa compagnie d'assurance : MAVIT

Numéro de police et date de validité : 2011015

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

n° de certification et date de validité : N°709 VALIDITE 13/02/2029

E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Salon 1	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salon 2	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement 2	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Escalier Bois :	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains 3	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Carrelage - Plafonds : Plâtre : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 2	Sol : Stratifié - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 2 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 3/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	
Bibliothèque	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Embrasure Bois : Peinture - Boiserie murs Bois : Peinture - Boiserie arches Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Couloir	Sol : Tomettes - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Extérieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Boiseries murs Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle à manger	Sol : Béton : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Extérieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Extérieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Extérieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture - Porte 5 Extérieur Bois : Peinture - Porte 5 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Plâtre : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Extérieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Extérieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Arrière cuisine	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois :	Absence d'indice d'infestation

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 3 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 4/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture	
Cellier	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Exterieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Débarras	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Bloc béton creux : - Plafonds : Bois : Plaques sous tuiles - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Débarras 2	Sol : Tomettes - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement 1	Sol : Tomettes - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Escalier Bois : Vernis	Absence d'indice d'infestation
Bureau	Sol : Moquette - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Lambris - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle d'eau 1	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Carrelage - Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains 1	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Enduit : Carrelage - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 4 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 5/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	
Chambre 1	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Débarras	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Papier peint - Plafonds : Platre : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 3	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 3 Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Elements de charpente Bois :	Absence d'indice d'infestation
Salle d'eau 3	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Carrelage - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement 3	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Exterieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture - Porte 5 Exterieur Bois : Peinture - Porte 5 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Cage d'escalier	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Exterieur	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 5 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 6/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 3 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 3 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 4 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 4 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	
Chambre 4	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle d'eau 4	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 5	Sol : Bois : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Enduit : Peinture - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Grenier	Sol : Bois : - Murs : Pierre : - Plafonds : Charpente bois : Tuiles - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chai	Sol : Terre battue : - Murs : Pierre : - Plafonds : Charpente bois : Toles ondulées - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Bois : Peinture - Porte 4 Exterieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
AUVENT	Sol : Terre battue : - Murs : Pierre : - Plafonds : Métal : Bac nervuré - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Abri voitures	Sol : Terre battue : - Murs : Bloc béton creux : - Plafonds : Métal : Toles ondulées - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Pièce 1	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Métal : Toles ondulées - Autres : Porte 1 Bois :	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 6 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 7/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Bois : Peinture - Porte 4 Exterieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture	
Pièce 2	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Pièce 3	Sol : Béton : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Pièce 4	Sol : Tomettes - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Pièce 5	Sol : Béton : - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Pièce 6	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture - Porte 4 Bois : Peinture - Porte 4 Exterieur Bois : Peinture - Porte 4 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Poulailler 1	Sol : Terre battue : - Murs : Brique : - Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois :	Absence d'indice d'infestation
Poulailler 2	Sol : Bois : - Murs : Brique : - Plafonds : Bois :	Absence d'indice d'infestation

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 7 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 8/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	- Autres : Porte 1 Bois :	

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Salon 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Bibliothèque	Absence d'indice d'infestation de termites
Couloir	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Arrière cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Cellier	Absence d'indice d'infestation de termites
Débarras	Absence d'indice d'infestation de termites
Débarras 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Bureau	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Débarras	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle d'eau 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Cage d'escalier	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 4	Absence d'indice d'infestation de termites

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 8 sur 13

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 9/13

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Salle d'eau 4	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 5	Absence d'indice d'infestation de termites
Grenier	Absence d'indice d'infestation de termites
Chai	Absence d'indice d'infestation de termites
AUVENT	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri voitures	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 4	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 5	Absence d'indice d'infestation de termites
Pièce 6	Absence d'indice d'infestation de termites
Poulailler 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Poulailler 2	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Préconisation	Justification
Etage hangar	Sécuriser le plancher avant intervention	Plancher menaçant de s'effondrer sur toute sa surface

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Ouvrage(s) ou partie(s) d'ouvrage(s) et élément(s) non visité(s)	Justification
Etage hangar	Tout les éléments bois le constituant	Sécurité insuffisante, plancher en partie effondrer ou menaçant de s'effondrer sur toute sa surface

I – Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages et parties d'ouvrages	Observation(s) et constatation(s) diverse(s)
Tout les locaux	Eléments bois constituant les constructions	Altérations des bois du à d'autres insectes à larves xylophages



Il a été constaté des traces d'autres insectes à larves xylophages sur toutes les parties bois à l'étage de la maison, dans le hangar, le chai et les 2 poulaillers. Le pourtour de la maison est équipé de pièges enterrés contre les termites tout les 3 mètres, la dernière visite de contrôle du mois d'août 2022 indique l'absence de termites, et le jour de la visite, il n'a pas été repéré la présence de termites dans les quelques pièges contrôlés.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

NOTA 4 Article L126-6, En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

NOTA 5 Article L126-24, En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 10 sur 13



L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 14/11/2022 et valable jusqu'au 13/05/2023.

Fait en nos locaux, le 10/11/2022

Nom et prénom de l'opérateur :

Braud Sébastien

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 :- Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 15/03/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





Attestation d'assurance

Page 1/1



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
78 Faubourg des Vosges 68820 THANN - www.mavit.assurances.fr
Tél : 03 89 37 10 20 - Fax: 03 89 37 55 08 - contact@mavit.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GMAEST)

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD

CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location

- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 28/03/2022 au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/03/2022

Pour la société

Le Directeur

DIAGNOS - 28/03/2022

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 1/9



RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

N° de dossier :

**DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN**

Photo générale (le cas échéant)



Date de création : 10/11/2022

Date de visite : 14/11/2022

Limites de validité vente : 13/11/2025

Limites de validité location : 13/11/2028

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département : 32440 - Commune : CASTELNAU D'AUZAN

Adresse (et lieudit) : LE BARRAN

Type d'immeuble :

Référence(s) cadastrale(s) : E 102 / 103 Lot(s) de copropriété : NC

Bâtiment : Etage : Appartement :

Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué

Localisation :

Description : INVESTIGATIONS DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES SANS DEMONTAGES NI
DESTRUCTIONS

Année de construction du local et de ses dépendances : Avant 1949

Année de réalisation de l'installation d'électricité : Non communiqué

Distributeur d'électricité : ENEDIS Installation en service le jour de la visite : Oui

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 1 sur 9

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 2/9

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

2 – Identification du donneur d'ordre

Nom, prénom : M. et Mme DE PUTRON
Adresse : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN
Téléphone : Adresse internet :
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) : /
Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances
Nom, prénom :

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :
Nom et prénom : Braud Sébastien
Dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes numéro de certificat de compétence (avec date de délivrance du et jusqu'au) : N°709 VALIDITE 13/02/2029
Nom et raison sociale de l'entreprise : S.B Diagnostics
Adresse de l'entreprise : Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN
N° SIRET : 83247908300012
Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT 78 FAUBOURG DES VOSGES 68800 THANN
N° de police et date de validité : 2011015

4 – Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 2 sur 9



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 3/9

- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité

- 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 3 sur 9

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 4/9



S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 5/9

Détail des anomalies identifiées et installations particulières

Libellé des anomalies	Libellé des mesures compensatoires (1) correctement mises en œuvre	Commentaires	Photos
L'appareil général de commande et de protection n'est pas situé à l'intérieur du logement ou un emplacement directement accessible du logement			

(1) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

Détail des informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations
	Aucun

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 – Avertissement particulier

Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 6/9

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : 14/11/2022

Etat rédigé à AIGNAN, le 21/11/2022

Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent par une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 8/9

CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 :- Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 15/03/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www : lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D
AUZAN

Date : 21/11/2022

Page : 9/9

ATTESTATION D'ASSURANCE



227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 28/03/2022 au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/03/2022

Pour la société

Le Directeur

DIAGNOS - 28/03/2022

S.B Diagnostics

Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 22/11/2022
Page : 1/18



ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT VENTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation Art. R 1334-13et14 Art. 1334-20et 21 à R 1334-23-24-29 et R 1337-2 à R 1337-5 et Annexe13.9 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 5 août 2017

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN	Date d'intervention : 14/11/2022
---	----------------------------------

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : M. et Mme DE PUTRON Adresse : LE BARRAN CP - Ville : 32440 CASTELNAU D'AUZAN Lieu d'intervention : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN		Nom - Prénom : M. et Mme DE PUTRON Adresse : LE BARRAN CP - Ville : 32440 CASTELNAU D'AUZAN N° de commande :

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : Braud Sébastien N° certificat : N°709 VALIDITE 11/01/2029 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN	Assurance : MAVIT N° : 2011015 Adresse : 78 FAUBOURG DES VOSGES CP - Ville : 68800 THANN
---	---



Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune

Matériaux liste B : Aucune



Sommaire

1. SYNTHESSES	4
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	4
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	4
c. Investigations complémentaires à réaliser	5
2. MISSION	5
a. Objectif	5
b. Références réglementaires	6
c. Laboratoire d'analyse	6
d. Rapports précédents	6
3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS	7
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	8
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	11
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	12
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	13
9. GRILLES D'ÉVALUATION	Erreur ! Signet non défini.
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	Erreur ! Signet non défini.
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	Erreur ! Signet non défini.
12. ACCUSE DE RECEPTION	Erreur ! Signet non défini.



1. SYNTHESSES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrment, ou travaux de retrait ou confinement)
14/11/2022	Avant vente	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :
1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrment 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
14/11/2022	Avant vente	Aucun			

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

- MND : Matériau non Dégradé
- MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle
- MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

- EP : Evaluation périodique
- AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau
- AC2 : Action corrective de 2^{ème} niveau

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<p><u>1. Parois verticales intérieures</u> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.</p>	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiantée-ciment) et entourage de poteaux (carton amianté-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<p><u>2. Planchers et plafonds</u> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers</p>	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol



3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visités, justifications		
Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations
Aucun		

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Motif(s)	Investigations complémentaires	Motif non réalisation investigations complémentaires

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante, s'applique aux composants de la construction directement visible et accessible sans investigation destructive. Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme repérage préalable à la réalisation de travaux ou démolition de l'immeuble visité.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'agissant d'un immeuble en copropriété, il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du code de la Santé Publique.

La présente mission, porte notamment sur le repérage de MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) intervenant dans certains composants voire équipements de la construction. Ces repérages sont faits au sens de la réglementation sans sondages destructifs, cependant certains éléments non démontables fendues, fissurées, perméables, peuvent parfois occulter des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont leur éventuelle présence ne peut être décelée qu'après sondage destructif (enlèvement de matière dont la remise en état

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 5 sur 18



demeurera à la charge du propriétaire). La réalisation, voire autorisation de ce ou ces sondages destructifs incombent au propriétaire et/ou donneur d'ordre nous ayant confié la présente mission. Il en est de même pour certains moyens complémentaires n'étant pas de notre ressort, et que nous vous aurions préalablement demandés.

La non mise à disposition de ces moyens ou autorisation complémentaires peut nous amener à formuler des exclusions de repérage. Sur ces « parties » exclues de notre mission de repérage amiante, le propriétaire n'est pas exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer ultérieurement la présence avérée d'amiante.

b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par :

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :
Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :
Aucune

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 6 sur 18



3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site	
INVESTIGATIONS DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES SANS DEMONTAGES NI DESTRUCTIONS	
Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: M. et Mme DE PUTRON
Adresse	: LE BARRAN
Code Postal	: 32440
Ville	: CASTELNAU D'AUZAN
Périmètre de la prestation	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: GERS
Commune	: CASTELNAU D'AUZAN
Adresse	: LE BARRAN
Code postal	: 32440
Type de bien	: Maison avec dépendance
Référence cadastrale	: E 102 / 103
Lots du bien	: NC
Nombre de niveau(x)	: 2
Nombre de sous sol	: 0
Année de construction	: Avant 1949
Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	
Le propriétaire.	
Document(s) remi(s)	
Aucun	



4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Salon 1	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salon 2	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Dégagement 2	Carrelage	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salle de bains 3	Carrelage	Enduit : Carrelage	Platre : Peinture	
Chambre 2	Stratifié	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Bibliothèque	Carrelage	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Couloir	Tomettes	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salle à manger	Béton :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Cuisine	Carrelage	Enduit : Peinture	Platre : Peinture	
Arrière cuisine	Carrelage	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Cellier	Carrelage	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Débarras	Béton :	Pierre : - Bloc béton creux :	Bois : Plaques sous tuiles	
Débarras 2	Tomettes	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Dégagement 1	Tomettes	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Bureau	Moquette	Enduit : Peinture	Lambris	
Salle d'eau 1	Bois :	Enduit : Carrelage - Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salle de bains 1	Bois :	Enduit : Peinture - Enduit : Carrelage	Enduit : Peinture	
Chambre 1	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Débarras	Carrelage	Placoplâtre : Papier peint	Platre : Peinture	
Chambre 3	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salle d'eau 3	Bois :	Enduit : Carrelage	Enduit : Peinture	
Dégagement 3	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Cage d'escalier	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Chambre 4	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Salle d'eau 4	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Chambre 5	Bois :	Enduit : Peinture	Enduit : Peinture	
Grenier	Bois :	Pierre :	Charpente bois : Tuiles	
Chai	Terre battue :	Pierre :	Charpente bois : Toles ondulées	
AUVENT	Terre battue :	Pierre :	Métal : Bac nervuré	
Abri voitures	Terre battue :	Bloc béton creux :	Métal : Toles ondulées	
Pièce 1	Béton :	Pierre :	Métal : Toles ondulées	
Pièce 2	Béton :	Pierre :	Bois :	
Pièce 3	Béton :	Enduit : Peinture	Bois :	
Pièce 4	Tomettes	Pierre :	Bois :	
Pièce 5	Béton :	Enduit : Peinture	Bois :	
Pièce 6	Béton :	Pierre :	Bois :	
Poulailler 1	Terre battue :	Brique : - Pierre :	Bois :	
Poulailler 2	Bois :	Brique :	Bois :	

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 22/11/2022
Page : 9/18

- (1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	N° de prélèvement ou d'identification	Méthode de analyse	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
					Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Salon 1			Aucun prélèvement			Non				
Salon 2						Non				
Dégagement 2						Non				
Salle de bains 3						Non				
Chambre 2						Non				
Bibliothèque						Non				
Couloir						Non				
Salle à manger						Non				
Cuisine						Non				
Arrière cuisine						Non				
Cellier						Non				
Débarras						Non				
Débarras 2						Non				
Dégagement 1						Non				Dégagement 18
Bureau						Non				
Salle d'eau 1						Non				
Salle de bains 1						Non				
Chambre 1						Non				
Débarras						Non				
Chambre 3						Non				
Salle d'eau 3						Non				

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 9 sur 18

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN

Date : 22/11/2022

Page : 10/18

Dégagement 3						Non				
Cage d'escalier						Non				
Chambre 4						Non				
Salle d'eau 4						Non				
Chambre 5						Non				
Grenier						Non				
Chai						Non				
AUVENT						Non				
Abri voitures						Non				
Pièce 1						Non				
Pièce 2						Non				
Pièce 3						Non				
Pièce 4						Non				
Pièce 5						Non				
Pièce 6						Non				
Poulailler 1						Non				
Poulailler 2						Non				

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation **2** = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement **3** = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 10 sur 18



6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, Braud Sébastien, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certifications de personnes pour la spécialité : AMIANTE
Cette information est vérifiable auprès de : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

Je soussigné, Braud Sébastien, diagnostiqueur pour l'entreprise S.B Diagnostics dont le siège social est situé à AIGNAN.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant : Braud Sébastien

Fait à : AIGNAN

Le : 22/11/2022

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence



7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

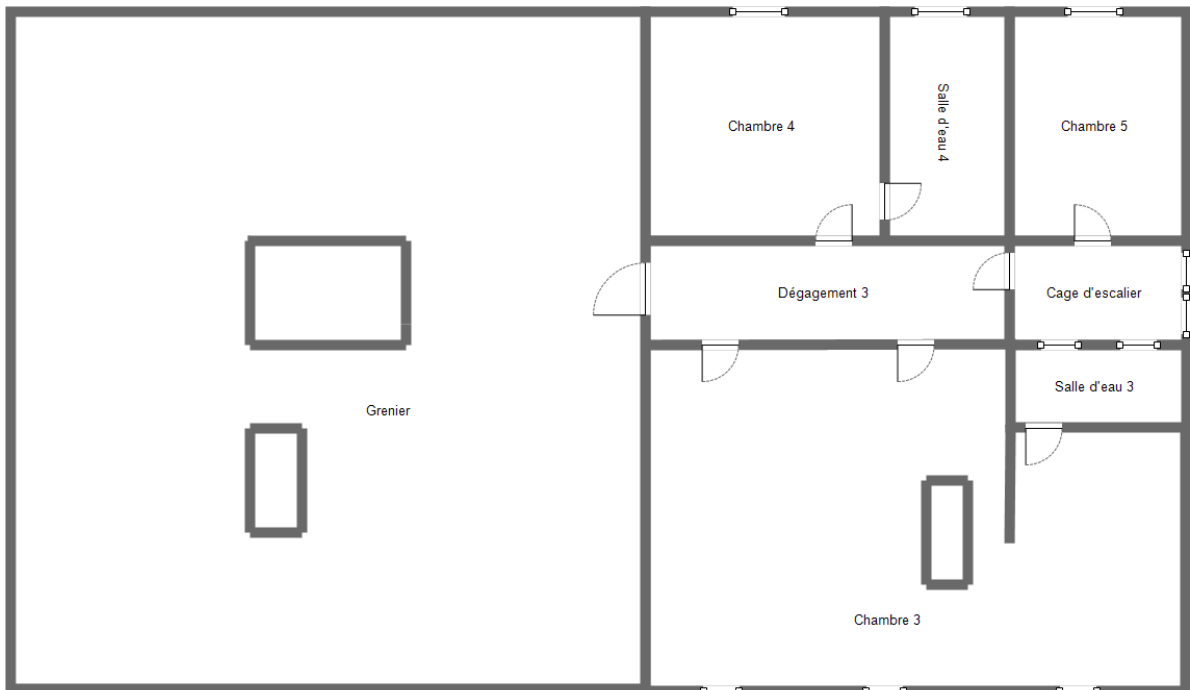
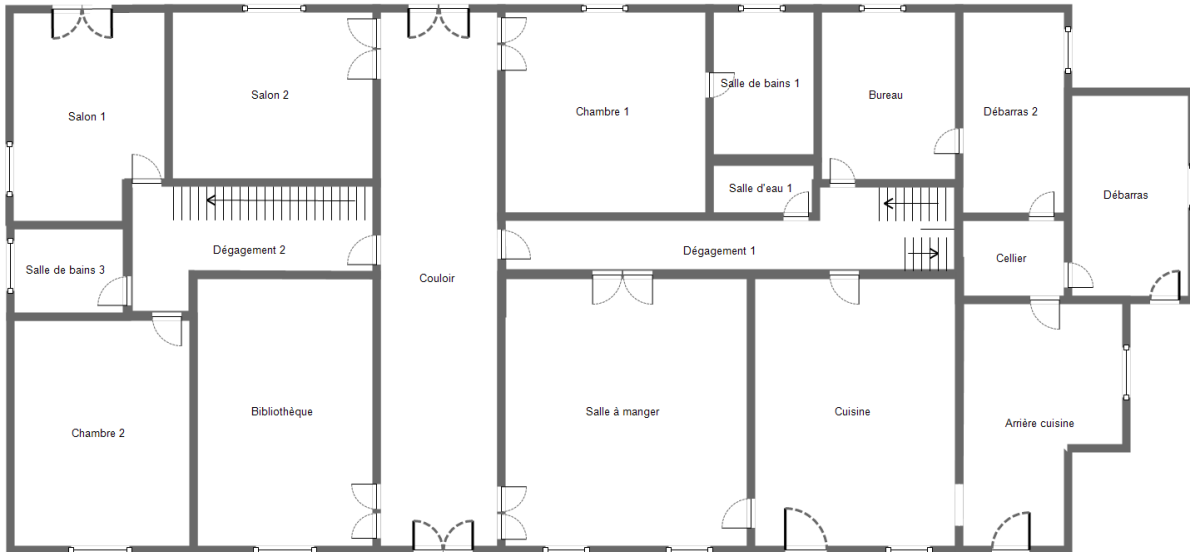
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

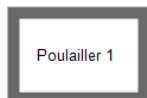
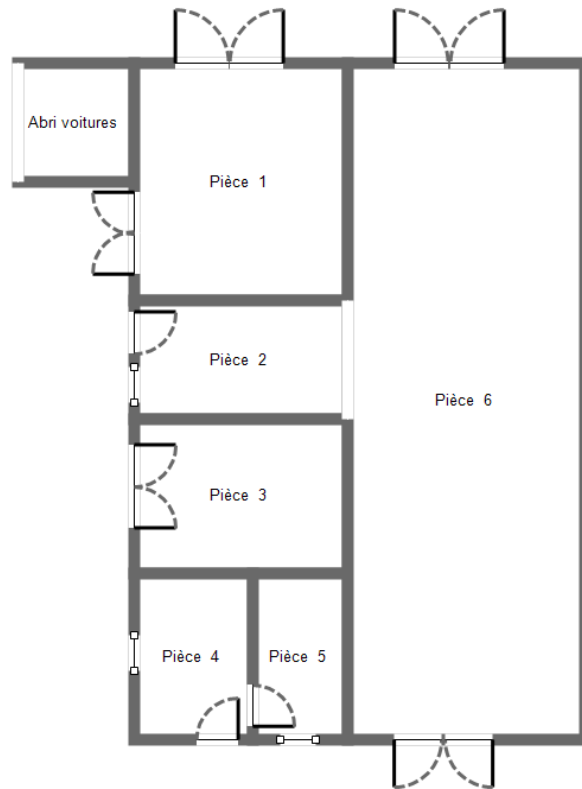
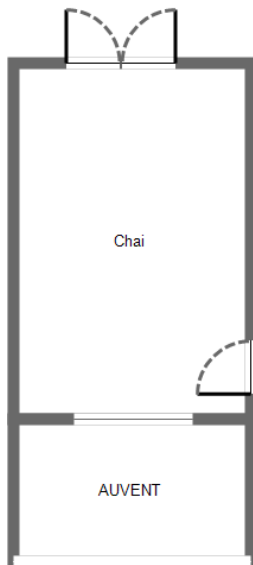


8. SCHÉMA DE LOCALISATION





Dépendances

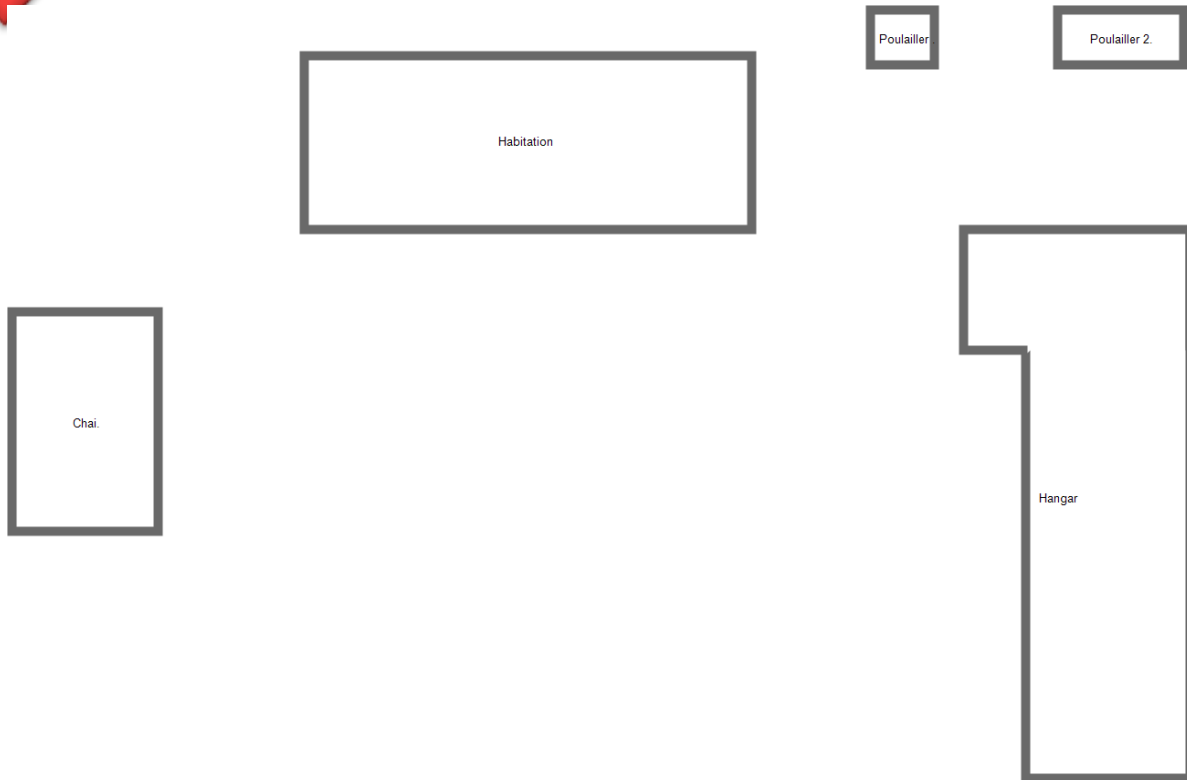


S.B Diagnostics

Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN



Date : 22/11/2022

Page : 15/18



Plan d'ensemble

Légendes :

-  Prélèvement amiante (poteau,...)
-  Faux plafonds

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 15 sur 18



9. GRILLE(S) D'EVALUATION



10. CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 :- Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 15/03/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





11. ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1/1



227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 28/03/2022 au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/03/2022

Pour la société

Le Directeur

DIAGNOS - 28/03/2022

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 1/43



CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN	Date de visite : 14/11/2022 Date du rapport : 14/11/2022
---	---

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : M. et Mme DE PUTRON Adresse : LE BARRAN CP - Ville : 32440 CASTELNAU D'AUZAN Lieu d'intervention : LE BARRAN 32440 CASTELNAU D'AUZAN		Nom - Prénom : M. et Mme DE PUTRON Adresse : LE BARRAN CP - Ville : 32440 CASTELNAU D'AUZAN

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives <input type="checkbox"/> Parties communes	<input checked="" type="checkbox"/> Avant vente <input type="checkbox"/> Avant location <input type="checkbox"/> Avant travaux	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Occupé

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XL300	31/08/2014	109Cd	1480Mbq	91683	31/08/2018	022716 de	OSZUST JORDY

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 1 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 2/43

Conclusion

Lors de la présente mission, 413 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.


	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	413/100%	46 / 11.1%	308 / 74.6%	59 / 14.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« **S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante** : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« **S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante** : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : Braud Sébastien N° certificat : N°709 VALIDITE 11/01/2029 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN	Assurance : MAVIT N° : 2011015 Adresse : 78 FAUBOURG DES VOSGES CP - Ville : 68800 THANN	Signature de l'auteur du constat Braud Sébastien 
---	---	--

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 2 sur 43



Sommaire

1. Synthèse des résultats	4
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	4
b. Situations de risque de saturnisme infantile	4
c. Facteurs de dégradation du bâti	4
2. Mission	4
a. Objectif de la prestation	4
b. Références réglementaires	5
3. Description du ou des bâtiments	5
4. Le laboratoire d'analyse éventuel	6
5. Tableau récapitulatif des relevés	7
6. Commentaires sur les informations indiquées	35
a. Classement des unités de diagnostic	35
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	35
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	35
7. Signatures et informations diverses	37
8. Schémas	38
9. NOTICE D'INFORMATION	40
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	42
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	43



1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	413/100%	46 / 11.1%	308 / 74.6%	59 / 14.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins,



l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévu aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des bâtiments

DESCRIPTION DU SITE	
INVESTIGATIONS DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES SANS DEMONTAGES NI DESTRUCTIONS	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale	: M. et Mme DE PUTRON
Adresse	: LE BARRAN
Code Postal	: 32440
Ville	: CASTELNAU D'AUZAN
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: GERS
Commune	: CASTELNAU D'AUZAN
Adresse	: LE BARRAN
Code postal	: 32440
Information complémentaire	: Maison avec dépendance
Référence cadastrale	: E 102 / 103
Lots de copropriété	: NC

LOCAUX VISITES
Salon 1
Salon 2
Dégagement 2
Salle de bains 3
Chambre 2
Bibliothèque
Couloir
Salle à manger
Cuisine

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 6/43

Arrière cuisine
Cellier
Débarras
Débarras 2
Dégagement 1
Bureau
Salle d'eau 1
Salle de bains 1
Chambre 1
Chambre 3
Salle d'eau 3
Dégagement 3
Cage d'escalier
Chambre 4
Salle d'eau 4
Chambre 5
Grenier

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

M. et Mme DE PUTRON

Locaux et ouvrages non visites, justifications

Aucune

Local(s)	Justification(s)	Préconisation(s)
Sans objet	Aucune	

Commentaires

Aucun

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 7/43

5. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Etalonnage						1.0						
2	Salon 1		Sol	Bois			NM				-		
3	Salon 1	A-B-C-D	Plinthe	Bois			0.0				0		
4	Salon 1		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
5	Salon 1	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
6	Salon 1	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
7	Salon 1	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
8	Salon 1	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
9	Salon 1	E	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
10	Salon 1	F	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
11	Salon 1	E	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
12	Salon 1	E	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
13	Salon 1	E	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
14	Salon 1	F	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
15	Salon 1	F	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
16	Salon 1	F	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
17	Salon 1	F	Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 7 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 8/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
18	Salon 1	F	Porte Exterieur ²	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
19	Salon 1	F	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
20	Salon 1	F	Porte Embrasure ²	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
21	Salon 1	C	Porte 3	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
22	Salon 1	C	Porte Exterieur ³	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
23	Salon 1	C	Porte 3 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
24	Salon 1	C	Porte Embrasure ³	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
25	Salon 2		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
26	Salon 2		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
27	Salon 2	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
28	Salon 2	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
29	Salon 2	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
30	Salon 2	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
31	Salon 2	A	Porte 1	Bois	Peinture		13.3			ND	1		
32	Salon 2	A	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		14.2			ND	1		
33	Salon 2	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		11.1			ND	1		
34	Salon 2	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
35	Salon 2	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 8 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 9/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
36	Salon 2	D	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
37	Salon 2	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
38	Salon 2	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
39	Salon 2	D	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
40	Salon 2	D	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
41	Dégagement 2		Sol		Carrelage		NM				-		
42	Dégagement 2	B	Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
43	Dégagement 2		Plafond	Enduit	Peinture		0				0		
44	Dégagement 2	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
45	Dégagement 2	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
46	Dégagement 2	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
47	Dégagement 2	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
48	Dégagement 2	E	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
49	Dégagement 2	F	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
50	Dégagement 2	A	Porte 1	Bois	Peinture		12.1			ND	1		
51	Dégagement 2	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		8.4			ND	1		
52	Dégagement 2	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		15.3			ND	1		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 9 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 10/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
53	Dégagement 2	A	Porte Embrasure 1		Peinture		NM				-		
54	Dégagement 2	F	Escalier	Bois			NM				0		
55	Salle de bains 3		Sol		Carrelage		NM				-		
56	Salle de bains 3		Plafond	Platre	Peinture		NM				-		
57	Salle de bains 3	A	Mur	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
58	Salle de bains 3	B	Mur	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
59	Salle de bains 3	C	Mur	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
60	Salle de bains 3	D	Mur	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
61	Salle de bains 3	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
62	Salle de bains 3	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
63	Salle de bains 3	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
64	Salle de bains 3	C	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
65	Salle de bains 3	C	Fenêtre Allège 1	Enduit	Carrelage		NM				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 10 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 11/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
66	Salle de bains 3	C	Fenêtre 1 Volets		Peinture		0.0				0		
67	Salle de bains 3	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		
68	Salle de bains 3	A	Porte 1 Exterieur	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
69	Salle de bains 3	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
70	Salle de bains 3	A	Porte 1 Embrasure	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
71	Chambre 2		Sol		Stratifié		NM				-		
72	Chambre 2		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
73	Chambre 2	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
74	Chambre 2	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
75	Chambre 2	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
76	Chambre 2	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
77	Chambre 2	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
78	Chambre 2	C	Fenêtre 1 Exterieur	Bois	Peinture		0				0		
79	Chambre 2	C	Fenêtre 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
80	Chambre 2	C	Fenêtre 1 Embrasure	Enduit	Peinture		0				0		
81	Chambre 2	C	Fenêtre 1 Allège	Enduit	Peinture		0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 11 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 12/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
82	Chambre 2	C	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
83	Chambre 2	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		
84	Chambre 2	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
85	Chambre 2	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
86	Chambre 2	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
87	Bibliothèque		Sol		Carrelage		NM				-		
88	Bibliothèque		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
89	Bibliothèque	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
90	Bibliothèque	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
91	Bibliothèque	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
92	Bibliothèque	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
93	Bibliothèque	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		13.3			ND	1		
94	Bibliothèque	B	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		12.2			ND	1		
95	Bibliothèque	B	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		15.3			ND	1		
96	Bibliothèque	B	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
97	Bibliothèque	B	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
98	Bibliothèque	B	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 12 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 13/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
99	Bibliothèque	A	Porte 1	Bois	Peinture		17.7			ND	1		
100	Bibliothèque	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		15.4			ND	1		
101	Bibliothèque	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		16.3			ND	1		
102	Bibliothèque	A	Porte Embrasure 1	Bois	Peinture		0				0		
103	Bibliothèque	ABCD	Boiserie murs	Bois	Peinture		8			ND	1		
104	Bibliothèque	D	Boiserie arches	Bois	Peinture		6			ND	1		
105	Couloir		Sol		Tomettes		NM				-		
106	Couloir		Plafond	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
107	Couloir	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
108	Couloir	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
109	Couloir	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
110	Couloir	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
111	Couloir	A	Porte 1	Bois	Peinture		18.4			ND	1		
112	Couloir	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		15.4			ND	1		
113	Couloir	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		17.6			ND	1		
114	Couloir	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
115	Couloir	C	Porte 2	Bois	Peinture		16.4			ND	1		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 13 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 14/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
116	Couloir	C	Porte Exterieur ²	Bois	Peinture		18.6			ND	1		
117	Couloir	C	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		16.7			ND	1		
118	Couloir	C	Porte Embrasure ²	Enduit	Peinture		0				0		
119	Couloir	ABCD	Boiseries murs	Bois	Peinture		10.2			ND	1		
120	Salle à manger		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
121	Salle à manger	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
122	Salle à manger		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
123	Salle à manger	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
124	Salle à manger	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
125	Salle à manger	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
126	Salle à manger	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
127	Salle à manger	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		8			ND	1		
128	Salle à manger	C	Fenêtre Exterieur ¹	Bois	Peinture		7			ND	1		
129	Salle à manger	C	Fenêtre Bâti ¹	Bois	Peinture		12.0			ND	1		
130	Salle à manger	C	Fenêtre Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
131	Salle à manger	C	Fenêtre Allège ¹	Enduit	Peinture		0				0		
132	Salle à manger	C	Fenêtre Volets ¹		Peinture		0.0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 14 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 15/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
133	Salle à manger	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
134	Salle à manger	C	Fenêtre Extérieur 2	Bois	Peinture		9			ND	1		
135	Salle à manger	C	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		10.2			ND	1		
136	Salle à manger	C	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Peinture		0				0		
137	Salle à manger	C	Fenêtre Allège 2	Enduit	Peinture		0				0		
138	Salle à manger	C	Fenêtre Volets 2		Peinture		0.0				0		
139	Salle à manger	A	Porte 1	Bois	Peinture		5			ND	1		
140	Salle à manger	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		6			ND	1		
141	Salle à manger	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		1.7			ND	1		
142	Salle à manger	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
143	Cuisine		Sol		Carrelage		NM				-		
144	Cuisine	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
145	Cuisine		Plafond	Platre	Peinture		NM				-		
146	Cuisine	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
147	Cuisine	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
148	Cuisine	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
149	Cuisine	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 15 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 16/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
150	Cuisine	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
151	Cuisine	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
152	Cuisine	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
153	Cuisine	C	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
154	Cuisine	C	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
155	Cuisine	C	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
156	Cuisine	C	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
157	Cuisine	C	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
158	Cuisine	C	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
159	Cuisine	C	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
160	Cuisine	C	Porte 1 Volet		Peinture		NM				-		
161	Cuisine	A	Porte 2	Bois	Peinture		0				0		
162	Cuisine	A	Porte Extérieur 2	Bois	Peinture		0				0		
163	Cuisine	A	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
164	Cuisine	A	Porte Embrasure 2	Enduit	Peinture		0				0		
165	Arrière cuisine	Bloc fenêtre	Sol		Carrelage		NM				-		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 16 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 17/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
166	Arrière cuisine		Plinthe		Carrelage		NM				-		
167	Arrière cuisine		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
168	Arrière cuisine	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
169	Arrière cuisine	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
170	Arrière cuisine	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
171	Arrière cuisine	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
172	Arrière cuisine	E	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
173	Arrière cuisine	F	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
174	Arrière cuisine	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
175	Arrière cuisine	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
176	Arrière cuisine	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
177	Arrière cuisine	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
178	Arrière cuisine	A	Porte 1 Volet		Peinture		0.0				0		
179	Arrière cuisine	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
180	Arrière cuisine	D	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
181	Arrière cuisine	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
182	Arrière cuisine	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
183	Arrière cuisine	D	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 17 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 18/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
184	Arrière cuisine	D	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
185	Cellier		Sol		Carrelage		NM				-		
186	Cellier	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
187	Cellier		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
188	Cellier	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
189	Cellier	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
190	Cellier	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
191	Cellier	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
192	Cellier	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
193	Cellier	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
194	Cellier	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
195	Cellier	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
196	Cellier	C	Porte Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
197	Cellier	C	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
198	Cellier	C	Porte Embrasure 2	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
199	Débarras		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
200	Débarras		Plafond	Bois	Plaques tuiles sous		NM				-		Absence de revêtement

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 18 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 19/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
201	Débarras	A	Mur	Pierre			NM				0		Absence de revêtement
202	Débarras	B	Mur	Bloc béton creux			NM				0		Absence de revêtement
203	Débarras	C	Mur	Bloc béton creux			NM				0		Absence de revêtement
204	Débarras	D	Mur	Bloc béton creux			NM				0		Absence de revêtement
205	Débarras	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
206	Débarras	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
207	Débarras	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
208	Débarras	C	Fenêtre Embrasure 1	Blocs creux béton			NM				0		Absence de revêtement
209	Débarras	C	Fenêtre Allège 1	Blocs creux béton			NM				0		Absence de revêtement
210	Débarras	D	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
211	Débarras	D	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0				0		
212	Débarras	D	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 19 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 20/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
213	Débarras	D	Porte Embrasure 1	Blocs creux béton			NM				0		Absence de revêtement
214	Débarras	A	Porte 2	Bois	Peinture		0				0		
215	Débarras	A	Porte Exterieur 2	Bois	Peinture		0				0		
216	Débarras	A	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
217	Débarras	A	Porte Embrasure 2	Enduit	Peinture		0				0		
218	Débarras 2		Sol		Tomettes		NM				-		
219	Débarras 2		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
220	Débarras 2	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
221	Débarras 2	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
222	Débarras 2	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
223	Débarras 2	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
224	Débarras 2	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		10.1			ND	1		
225	Débarras 2	D	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		7			ND	1		
226	Débarras 2	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		4			ND	1		
227	Débarras 2	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
228	Débarras 2	D	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
229	Débarras 2	B	Porte 1	Bois	Peinture		18.2			ND	1		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 20 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 21/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
230	Débarras 2	B	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		16.6			ND	1		
231	Débarras 2	B	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		9.4			ND	1		
232	Débarras 2	B	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
233	Débarras 2	C	Porte 2	Bois	Peinture		0				0		
234	Débarras 2	C	Porte Exterieur ²	Bois	Peinture		0				0		
235	Débarras 2	C	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
236	Débarras 2	C	Porte Embrasure ²	Enduit	Peinture		0				0		
237	Dégagement 1		Sol		Tomettes		NM				-		
238	Dégagement 1		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
239	Dégagement 1	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
240	Dégagement 1	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
241	Dégagement 1	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
242	Dégagement 1	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
243	Dégagement 1	E	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
244	Dégagement 1	F	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
245	Dégagement 1	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
246	Dégagement 1	A	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		17.3			ND	1		
247	Dégagement 1	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		20.0			ND	1		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 21 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 22/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
248	Dégagement 1	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
249	Dégagement 1	DEF	Escalier	Bois	Vernis		0				0		
250	Bureau		Sol		Moquette		NM				-		
251	Bureau		Plafond		Lambris		NM				-		
252	Bureau	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
253	Bureau	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
254	Bureau	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
255	Bureau	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
256	Bureau	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0				0		
257	Bureau	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0				0		
258	Bureau	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0				0		
259	Bureau	C	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0				0		
260	Bureau	C	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0.0				0		
261	Bureau	C	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
262	Bureau	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0				0		
263	Bureau	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0				0		
264	Bureau	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 22 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 23/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
265	Bureau	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0				0		
266	Bureau	D	Porte 2	Bois	Peinture		18.0			ND	1		
267	Bureau	D	Porte Extérieur 2	Bois	Peinture		22.2			ND	1		
268	Bureau	D	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		18.4			ND	1		
269	Bureau	D	Porte Embrasure 2	Enduit	Peinture		0.0				0		
270	Salle d'eau 1		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
271	Salle d'eau 1	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		NM				0		
272	Salle d'eau 1		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
273	Salle d'eau 1	A	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
274	Salle d'eau 1	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
275	Salle d'eau 1	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
276	Salle d'eau 1	D	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
277	Salle d'eau 1	A	Porte 1	Bois	Peinture		7			ND	1		
278	Salle d'eau 1	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		6			ND	1		
279	Salle d'eau 1	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		14.0			ND	1		
280	Salle d'eau 1	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Enduit		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 23 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 24/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
281	Salle de bains 1		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
282	Salle de bains 1		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
283	Salle de bains 1	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
284	Salle de bains 1	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
285	Salle de bains 1	C	Mur	Enduit	Carrelage		0	0.0			0		
286	Salle de bains 1	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
287	Salle de bains 1	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
288	Salle de bains 1	B	Fenêtre Extérieur	Bois	Peinture		0				0		
289	Salle de bains 1	B	Fenêtre Bâti	Bois	Peinture		0				0		
290	Salle de bains 1	B	Fenêtre Embrasure	Enduit	Peinture		0				0		
291	Salle de bains 1	B	Fenêtre Allège	Enduit	Peinture		0				0		
292	Salle de bains 1	B	Fenêtre Volets		Peinture		0.0				0		
293	Salle de bains 1	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 24 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 25/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
294	Salle de bains 1	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
295	Salle de bains 1	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
296	Salle de bains 1	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
297	Chambre 1		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
298	Chambre 1		Plafond	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
299	Chambre 1	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
300	Chambre 1	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
301	Chambre 1	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
302	Chambre 1	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
303	Chambre 1	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0				0		
304	Chambre 1	B	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		0				0		
305	Chambre 1	B	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0				0		
306	Chambre 1	B	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
307	Chambre 1	B	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
308	Chambre 1	B	Fenêtre Volets 1		Peinture		0.0				0		
309	Chambre 1	A	Porte 1	Bois	Peinture		13.0			ND	1		

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 25 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 26/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
310	Chambre 1	A	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		9			ND	1		
311	Chambre 1	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		10.3			ND	1		
312	Chambre 1	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
313	Chambre 1	A	Porte Exterieur ²	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
314	Chambre 1	A	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
315	Chambre 1	A	Porte Embrasure ²	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
316	Chambre 3		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
317	Chambre 3		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
318	Chambre 3	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
319	Chambre 3	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
320	Chambre 3	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
321	Chambre 3	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
322	Chambre 3	E	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
323	Chambre 3	F	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
324	Chambre 3	E	Fenêtre 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
325	Chambre 3	E	Fenêtre 2	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
326	Chambre 3	E	Fenêtre 3	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 26 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 27/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
327	Chambre 3	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
328	Chambre 3	A	Porte 2	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
329	Chambre 3		Elements de charpente	Bois			NM				0		Absence de revêtement
330	Salle d'eau 3		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
331	Salle d'eau 3		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
332	Salle d'eau 3	A	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
333	Salle d'eau 3	B	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
334	Salle d'eau 3	C	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
335	Salle d'eau 3	D	Mur	Enduit	Carrelage		NM				0		Absence de revêtement
336	Salle d'eau 3	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
337	Salle d'eau 3	A	Porte Extérieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		Matériaux récents
338	Salle d'eau 3	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		Matériaux récents

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 27 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 28/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
339	Salle d'eau 3	A	Porte Embrasure ¹	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.0			0		Matériaux récents
340	Salle d'eau 3	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
341	Salle d'eau 3	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		NM				0		
342	Dégagement 3		Sol	Bois			NM				-		
343	Dégagement 3	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		NM				0		
344	Dégagement 3		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
345	Dégagement 3	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0				0		
346	Dégagement 3	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0				0		
347	Dégagement 3	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0				0		
348	Dégagement 3	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0				0		
349	Dégagement 3	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
350	Dégagement 3	A	Porte Extérieur ¹	Bois	Peinture		0				0		
351	Dégagement 3	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
352	Dégagement 3	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
353	Dégagement 3	C	Porte Extérieur ²	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
354	Dégagement 3	C	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
355	Dégagement 3	C	Porte Embrasure ²	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 28 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 29/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
356	Cage d'escalier		Sol	Bois			NM				-		
357	Cage d'escalier		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
358	Cage d'escalier	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
359	Cage d'escalier	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
360	Cage d'escalier	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
361	Cage d'escalier	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
362	Cage d'escalier	A	Fenêtre 1	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
363	Cage d'escalier	A	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
364	Cage d'escalier	A	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
365	Cage d'escalier	A	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
366	Cage d'escalier	A	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0				0		
367	Cage d'escalier	A	Fenêtre 2	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
368	Cage d'escalier	A	Fenêtre Extérieur 2	Bois	Peinture		10.0			ND	1		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 29 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 30/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
369	Cage d'escalier	A	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		10.0			ND	1		
370	Cage d'escalier	A	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Peinture		0				0		
371	Cage d'escalier	A	Fenêtre Allège 2	Enduit	Peinture		0				0		
372	Cage d'escalier	D	Porte 1	Bois	Peinture		15.4			ND	1		
373	Cage d'escalier	D	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		13.4			ND	1		
374	Cage d'escalier	D	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		4.2			ND	1		
375	Cage d'escalier	D	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0				0		
376	Chambre 4		Sol	Bois			NM				-		
377	Chambre 4	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		NM				0		
378	Chambre 4		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
379	Chambre 4	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
380	Chambre 4	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
381	Chambre 4	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
382	Chambre 4	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
383	Chambre 4	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
384	Chambre 4	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 30 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 31/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
385	Salle d'eau 4		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
386	Salle d'eau 4		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
387	Salle d'eau 4	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
388	Salle d'eau 4	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
389	Salle d'eau 4	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
390	Salle d'eau 4	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
391	Salle d'eau 4	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
392	Salle d'eau 4	A	Porte 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
393	Chambre 5		Sol	Bois			NM				-		
394	Chambre 5	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
395	Chambre 5		Plafond	Enduit	Peinture		NM				-		
396	Chambre 5	A	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
397	Chambre 5	B	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
398	Chambre 5	C	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
399	Chambre 5	D	Mur	Enduit	Peinture		0	0.0			0		
400	Chambre 5	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		NM				0		Matériaux récents
401	Chambre 5	A	Porte 1	Bois	Peinture		15.4			ND	1		
402	Chambre 5	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		13.4			ND	1		
403	Chambre 5	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		4.2			ND	1		

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 31 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 32/43

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
404	Chambre 5	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0				0		
405	Grenier		Sol	Bois			NM				-		
406	Grenier		Plafond	Charpente bois	Tuiles		NM				-		Absence de revêtement
407	Grenier	A	Mur	Pierre			NM				0		Absence de revêtement
408	Grenier	B	Mur	Pierre			NM				0		Absence de revêtement
409	Grenier	C	Mur	Pierre			NM				0		Absence de revêtement
410	Grenier	D	Mur	Pierre			NM				0		Absence de revêtement
411	Grenier	A	Porte 1	Bois	Peinture		0				0		
412	Grenier	A	Porte Extérieur ¹	Bois	Peinture		0				0		
413	Grenier	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0				0		
414	Grenier	A	Porte Embrasure ¹		Peinture		0.0				0		
415	Etalonnage						1.0						
416	Etalonnage						1.0						

* Facteurs de dégradation du bâti :

1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 32 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 33/43

2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Salon 1	21 / 91.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 8.7%
Salon 2	12 / 75.0%	3 / 18.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 6.3%
Dégagement 2	9 / 64.3%	3 / 21.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 14.3%
Salle de bains 3	14 / 87.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 12.5%
Chambre 2	14 / 87.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 12.5%
Bibliothèque	8 / 44.4%	8 / 44.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 11.1%
Couloir	7 / 46.7%	7 / 46.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 6.7%
Salle à manger	12 / 52.2%	9 / 39.1%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 8.7%
Cuisine	18 / 81.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 18.2%
Arrière cuisine	17 / 85.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 15.0%
Cellier	11 / 78.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 21.4%
Débarras	18 / 94.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.3%
Débarras 2	11 / 57.9%	6 / 31.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 10.5%
Dégagement 1	9 / 69.2%	2 / 15.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 15.4%
Bureau	15 / 75.0%	3 / 15.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 10.0%

Diagnostique : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 33 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 34/43

Salle d'eau 1	7 / 63.6%	3 / 27.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 9.1%
Salle de bains 1	15 / 93.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 6.3%
Chambre 1	16 / 84.2%	3 / 15.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 3	13 / 92.9%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 7.1%
Salle d'eau 3	11 / 91.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 8.3%
Dégagement 3	12 / 85.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 14.3%
Cage d'escalier	9 / 45.0%	9 / 45.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 10.0%
Chambre 4	7 / 77.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 22.2%
Salle d'eau 4	7 / 87.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 12.5%
Chambre 5	7 / 58.3%	3 / 25.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 16.7%
Grenier	8 / 80.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 20.0%



6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	1
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau	2

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 36/43

sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	3



7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Braud Sébastien, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certifications de personnes pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : LCP Certifications de personnes

Je soussigné, Braud Sébastien, diagnostiqueur pour l'entreprise S.B Diagnostics dont le siège social est situé à AIGNAN.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Braud Sébastien

Fait à : AIGNAN

Le : 21/11/2022

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité : 1 an à compter de la date de visite, soit jusqu'au 13/11/2023

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

Pièces jointes :

- Néant

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

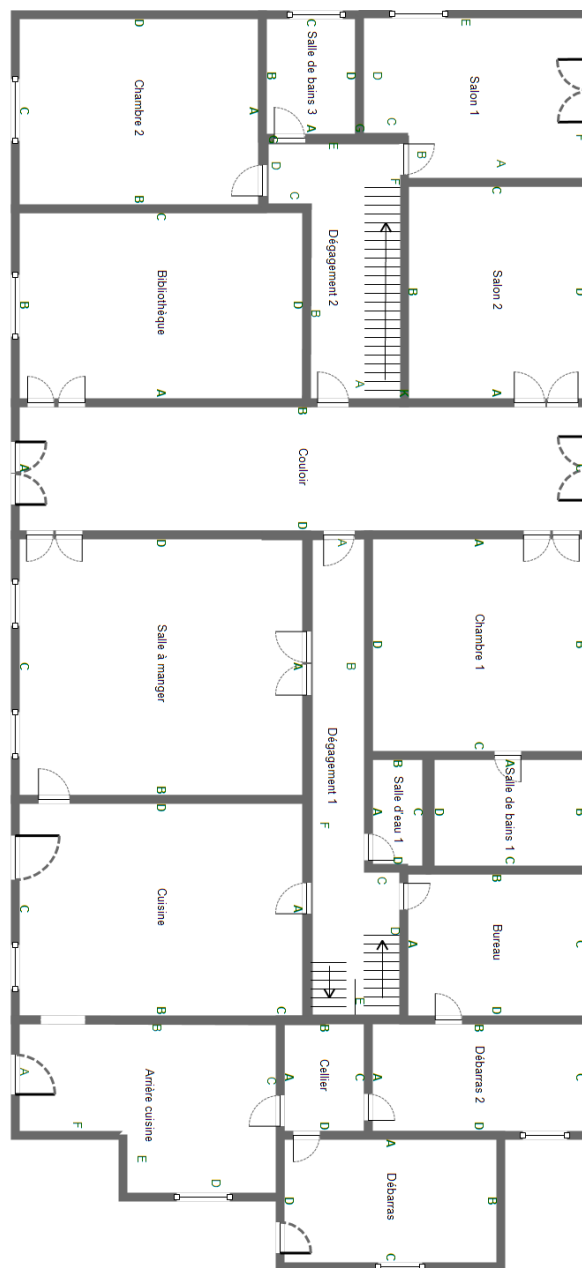
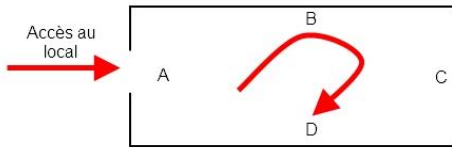
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 37 sur 43



8. Schémas



Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

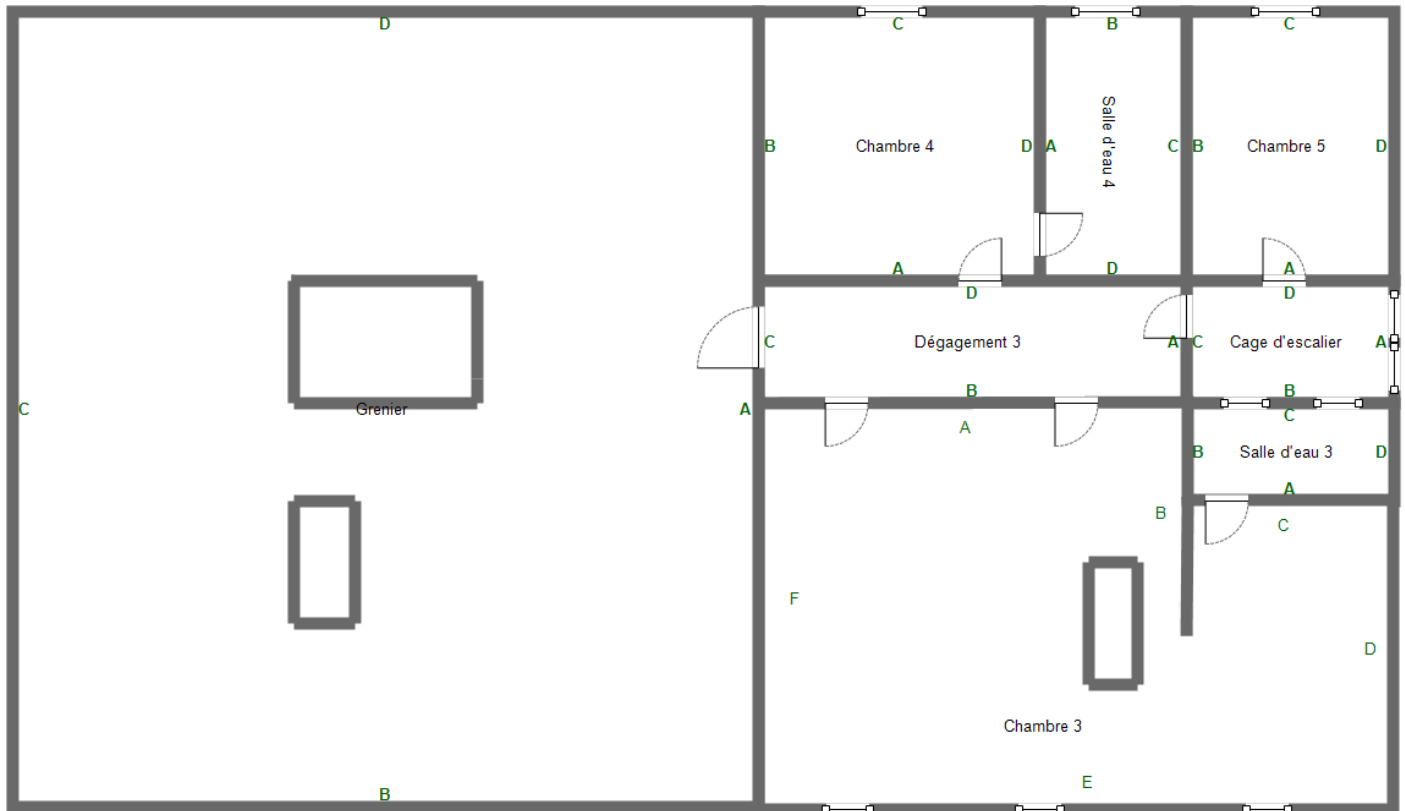
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN - Page 38 sur 43

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 39/43





9. NOTICE D'INFORMATION

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;

S.B Diagnostics



Rapport n° : DE PUTRON CASTELNAU D AUZAN
Date : 21/11/2022
Page : 41/43

- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.



10. CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 :- Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 :- Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 :- Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 15/03/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





11. ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1/1



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
78 Faubourg des Vosges 68800 THANN www.mavit-assurances.fr
Tél : 03 89 87 10 20 - Fax : 03 89 87 55 08 - contact@mavit.fr
DÉSIGNÉE RÉGULIÈREMENT PAR LE CODE DES ASSURANCES
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMIST)

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 28/03/2022 au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/03/2022

Pour la société

Le Directeur

DIAGNOS - 28/03/2022

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Adresse: 32440 CASTELNAU D AUZAN
LABARRERE

Coordonnées GPS: 43.91796855,
0.114301982280034

Cadastre: E102, E103, E101

Commune: CASTELNAU D AUZAN LABARRERE
Code Insee: 32079

Reference d'édition: 2029632

Date d'édition: 22/11/2022

Vendeur-Bailleur:

Mr et Mme DE PUTRON

Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Tassements différentiels Castelnau-d'Auzan	Approuvé	28/02/2014
		Mouvement de terrain Tassements différentiels Labarrère	Approuvé	28/02/2014
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/TTDCV>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2013087-0007

du 28/03/2013

Mis à jour le

2. Adresse

1068 Route d'Amades 32440 Castelnau d'Auzan Labarrère / Parcelles: E102 - E103 - E101

code postal ou Insee

32440

commune

CASTELNAU D AUZAN LABARRERE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date 28/02/2014

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau:

zone D
faible

zone C
modérée

zone B
forte

zone A
très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

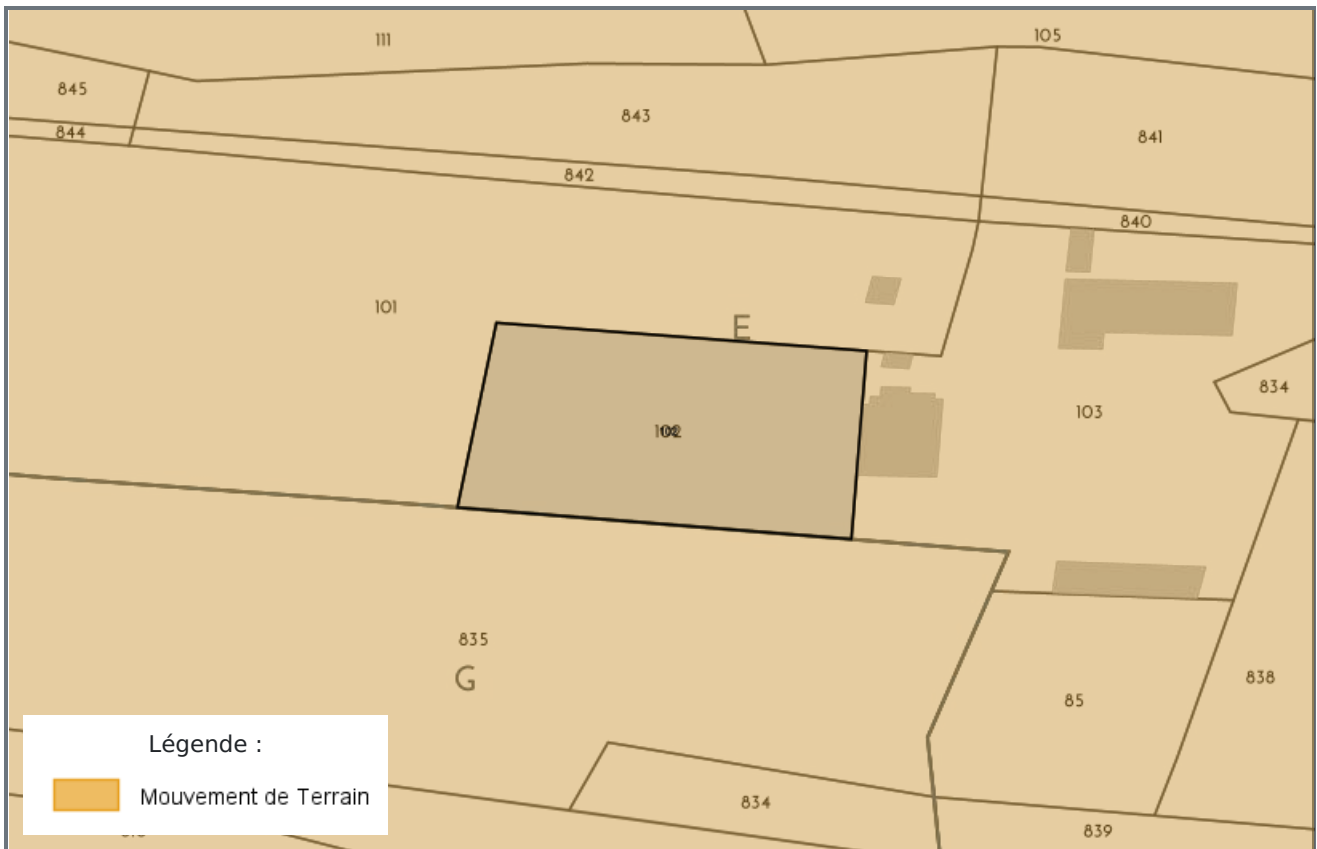
vendeur / bailleur
Mr et Mme DE PUTRON

date / lieu

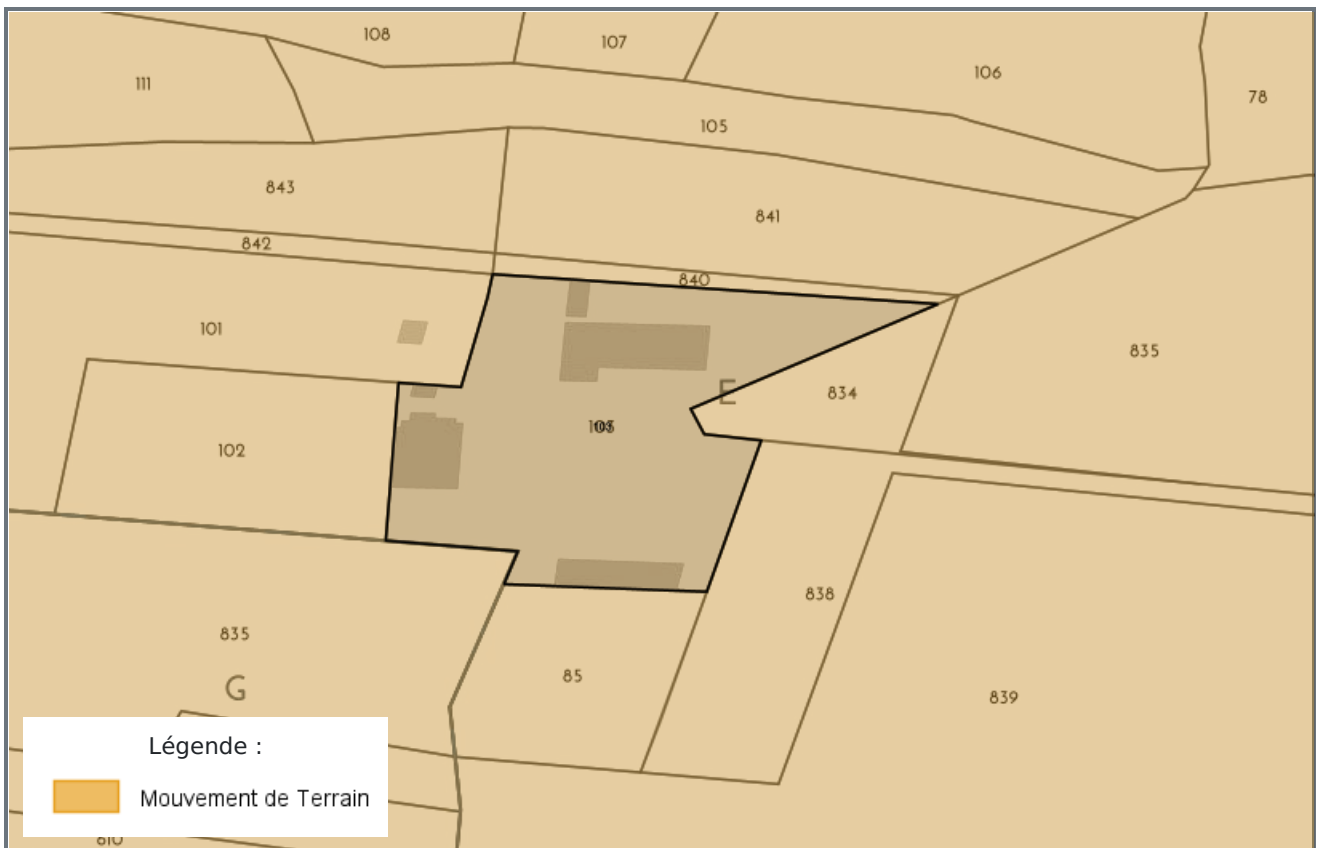
22/11/2022 / CASTELNAU D AUZAN LABARRERE

acquéreur / locataire

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - E102



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - E103



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - E101



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - E102



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - E103



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - E101



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - E102



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - E103



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - E101



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - E102



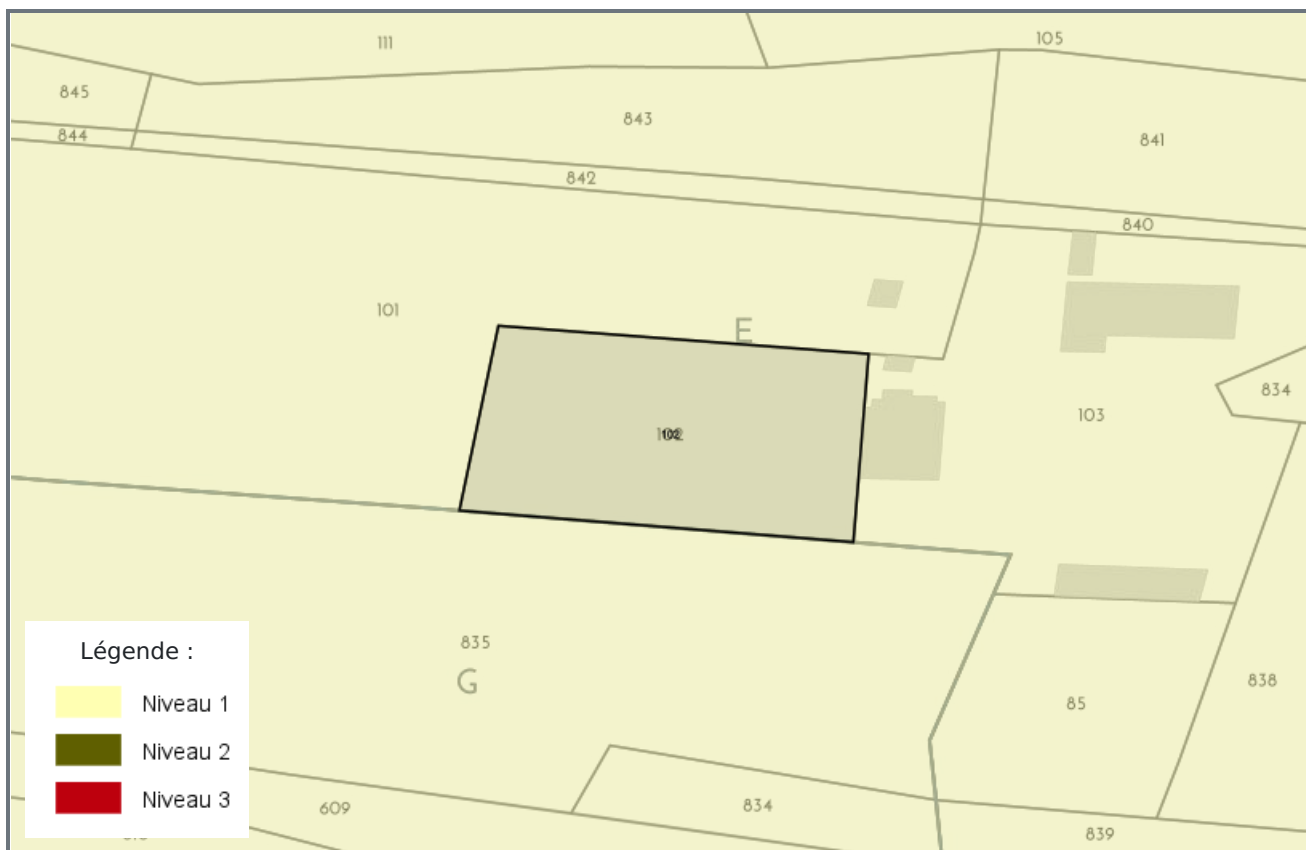
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - E103



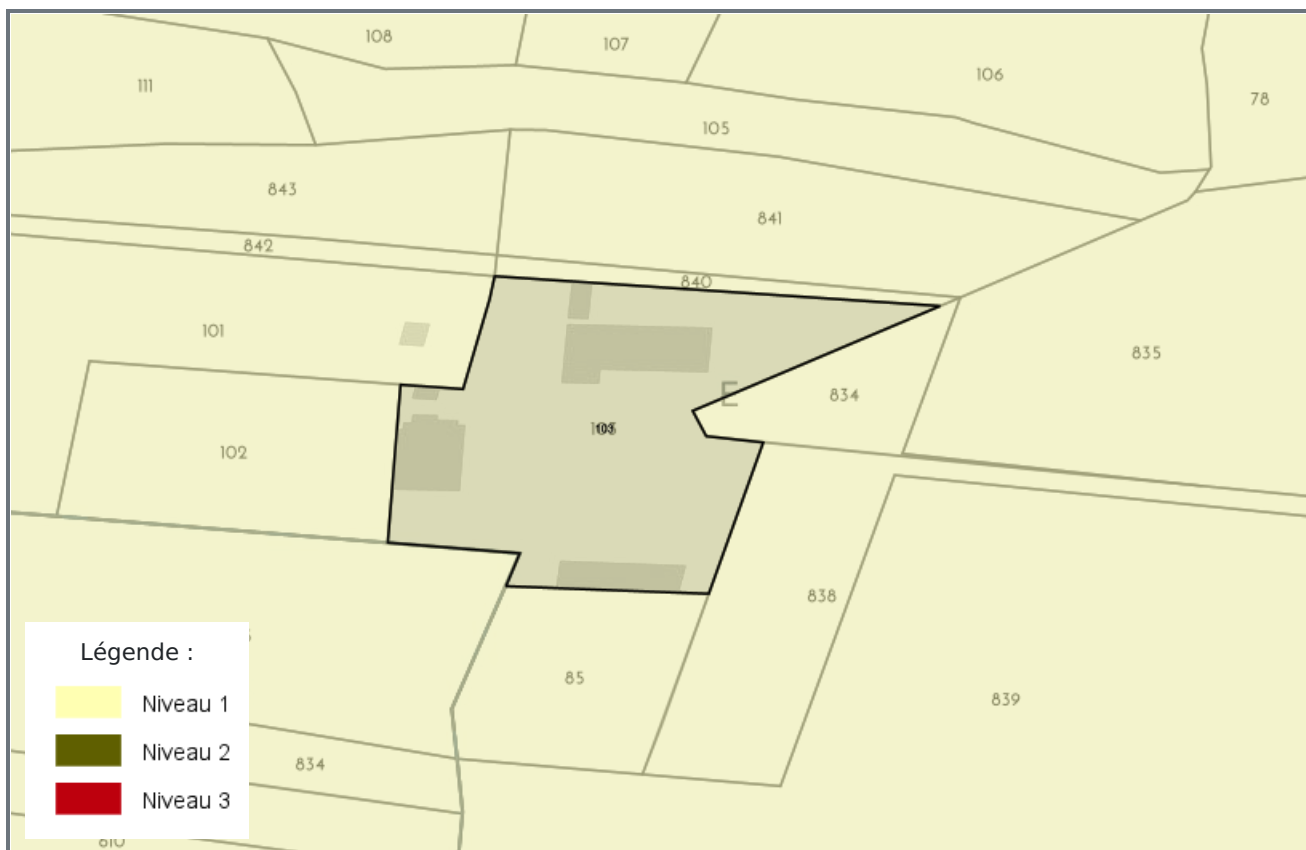
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - E101



RADON - E102



RADON - E103



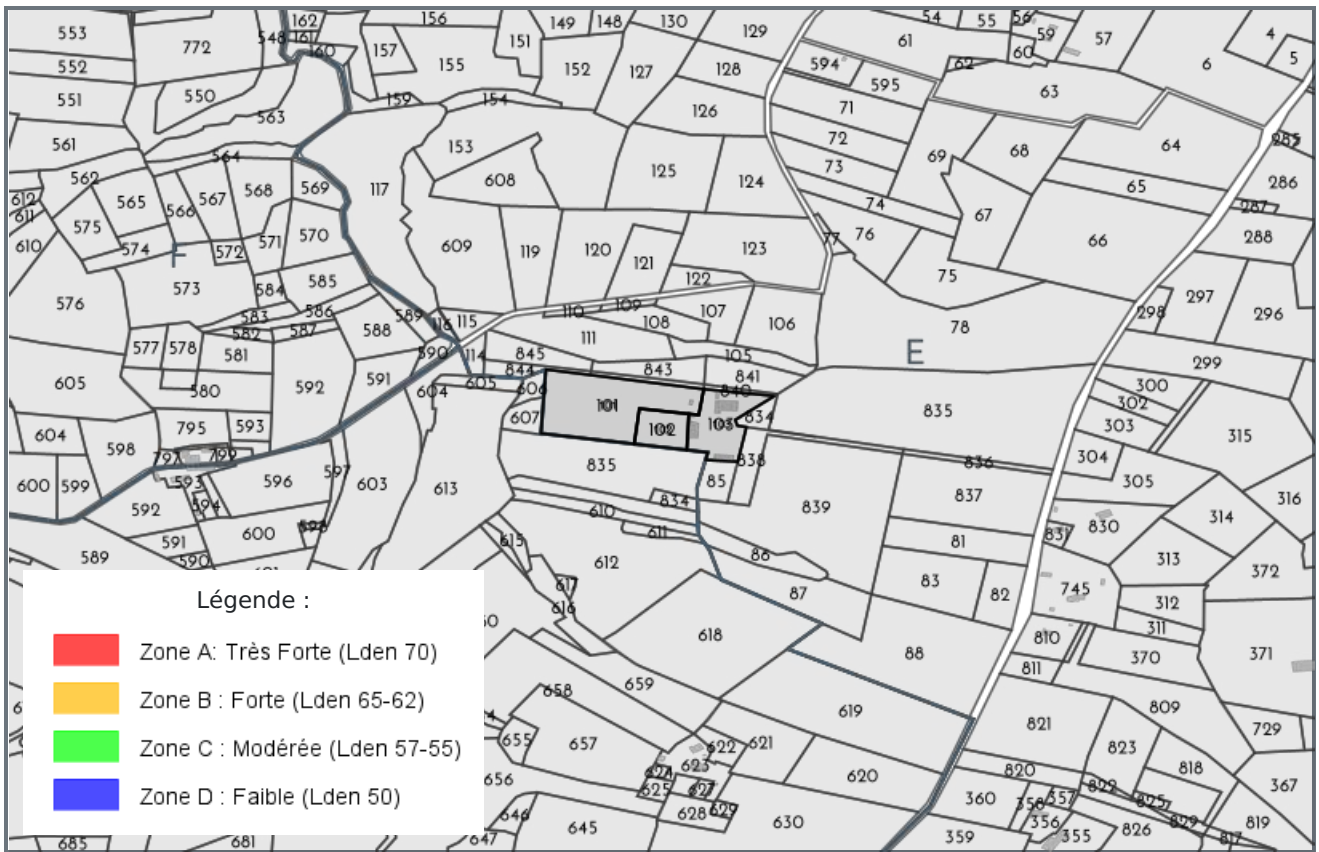
RADON - E101



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		



Préfecture : Gers

Commune : CASTELNAU D AUZAN LABARRERE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

1068 Route d'Amades 32440 Castelnau d'Auzan
Labarrère / Parcelles: E102 - E103 - E101
32440 CASTELNAU D AUZAN LABARRERE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	06/07/1993	05/01/1994	21/01/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/09/1993	03/05/1995	07/05/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1993	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	30/06/1998	19/11/1998	11/12/1998	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations - coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	29/07/2003	02/08/2003	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	31/12/2002	05/02/2004	26/02/2004	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1993	31/12/1997	15/07/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/09/1993	17/06/1996	09/07/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	06/07/1993	05/01/1994	21/01/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	28/12/2020	29/12/2020	17/05/2021	06/06/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

22/11/2022

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr